

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-274

présenté par

M. Robert, M. Braillard, M. Carpentier, M. Charasse, M. Falorni, M. Giacobbi, Mme Girardin,
M. Giraud, M. Krabal, M. Moignard, Mme Orliac, M. Saint-André, M. Schwartzenberg et
M. Turret

ARTICLE 73**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« II *bis*. – Aux premier et septième alinéas de l'article L. 2336-5 du même code, les deux occurrences des mots : « de métropole » sont supprimées.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est la conséquence de l'amendement n°255 si celui-ci est adopté.